Affectation des stagiaires Académie de Versailles 2011-12

Comment allez-vous être affecté dans l'Académie de Versailles ?

Dans l'académie de Versailles, l'affectation des stagiaires se fait sans qu'aucun groupe de travail, où siègeraient les élus du personnel, ne soit réuni, à la différence d'autres académies. De même il n'existe pas de vrai barème tenant compte du classement au concours ou des situations familiales pour départager les candidats selon leurs vœux.

Les stagiaires entrant dans l'Académie de Versailles pourront formuler des vœux d'affectation en se connectant sur le serveur de l'académie Aladdin : ces vœux sont limités au nombre de quatre et ne peuvent être que des vœux portant sur des départements et non sur des communes ou des établissements.

Pour départager les collègues, l'Administration déclare prendre en compte les lieux de résidence des candidats et les distances éventuelles sans être capable de préciser plus clairement ces critères. Outre l'opacité qu'elle introduit, cette procédure implique une rupture de l'égalité entre les stagiaires, notamment entre ceux qui sont déjà domiciliés en Ile-de-France et les autres.

La procédure de formulation des vœux :

Les stagiaires formulent leurs vœux via l'application Aladdin : https://bv.ac-versailles.fr/aladdin/voeux/

-Pour les CPE, les stagiaires en génie mécanique, en STMS : **du 8 au 14 juillet inclus**

-Pour les autres disciplines : du 15 au 21 juillet inclus.

Les résultats (établissement d'affectation) pourront être consultés à partir du **27 juillet à 17 heures** sur Aladdin.

Le SNES revendique des critères d'affectation équitables et valables pour tous, et qu'un groupe de travail soit réuni pour garantir l'affectation en toute transparence des stagiaires dans le respect de leurs vœux.

Votre service et vos conditions de stage :

L'Administration, vous considérant comme des moyens d'enseignement à part entière, ce que condamne avec force le SNES, vous serez affecté(e) sur un temps complet, pouvant inclure des heures supplémentaires. Votre service ne devra comporter que deux niveaux (sauf pour quelques disciplines à faible horaire) selon la circulaire rectorale du 10 juin 2011

Vous serez invité à cinq journées d'accueil à partir du 29 août. Ensuite vous effectuerez votre prérentrée le 2 septembre puis prendrez vos classes à la rentrée, le 5 septembre. Pour plus de renseignements voir le site internet du SNES Versailles, à la rubrique « Entrer dans le métier ».

Si votre affectation pose un problème important, notamment de transport, que votre service implique des heures supplémentaires ou s'il s'avère à la rentrée que vous n'avez pas de conseiller pédagogique dans votre établissement, *contactez-nous à partir du 29 août au 08.11.11.03.84 ou au 08.11.11.03.85*.

Par ailleurs les militants du SNES seront présents lors de la journée d'accueil du 29 août où ils distribueront notre livret d'accueil dans l'Académie de Versailles et pourront répondre à vos questions.



SNES Versailles

3, rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil Tél: 08.11.11.03.84/85 (tarification locale) A partir d'un portable: 01.41.24.80.56

Fax: 01.41.24.80.62

Site: http://www.versailles.snes.edu

Courriel: s3ver@snes.edu

Permanence ouverte dès le 29 août